

Une Etape vers la suppression du Prolétariat par la suppression du Capitalisme

La Communauté de travail a résolu un très grand nombre de problèmes posés à notre époque. Elle le fait dans un esprit tellement nouveau, elle propose des solutions tellement imprévues qu'il n'est pas possible d'en donner une idée en quelques lignes. Qu'on se méfie donc des jugements hâtifs qui risqueraient de nous classer trop rapidement parmi les utopistes ou les fous. Ne soyez pas surpris si les solutions nouvelles, l'esprit nouveau choquent vos habitudes, vos façons de penser. C'est normal.

LA PROPRIÉTÉ : Chez nous les instruments de travail, l'usine, la ferme que nous exploitons collectivement ne sont pas propriété de l'un d'entre nous ou d'actionnaires, mais de la Communauté, c'est-à-dire de tous. Si nous avons besoin d'argent, nous en emprunterons à des prêteurs, mais cela ne leur donne aucun droit sur le gouvernement de la Communauté ni à la participation aux fruits du travail. Chacun est propriétaire de la part qu'il a gagnée. Il peut en faire ce qu'il veut ; il peut posséder des biens dont il se sert pour son usage.

TRAVAIL : pour nous, c'est tout ce qu'un être amène de positif à la Société. Nous considérons donc l'épouse, la mère chez elle, l'enfant à l'école comme des travailleurs.

REMUNERATION : Nous partons de cette idée qu'une fois payés nos frais et assurées nos réserves (propriété de la Communauté), tout ce qui reste est partagé entre tous les membres (hommes, femmes et enfants). Chacun reçoit une part proportionnelle à sa valeur humaine dans la Communauté et non plus selon sa seule valeur professionnelle. On tient compte de sa valeur professionnelle, mais aussi de toutes ses connaissances, de son comportement social, des services qu'il rend autour de lui. Et les parts sont belles car plus nous produisons, plus nous gagnons.

SOLIDARITÉ : Nous n'avons plus besoin d'assurances sociales ni de caisse de compensation ou d'indemnités de ceci ou de cela. Chacun touche sa part, malade ou non. Simplement s'il se soigne bien il touche toute sa part, s'il se soigne mal, il touche moins.

EDUCATION : Pour que la Communauté soit humaine, il faut qu'elle soit composée d'hommes. Pour être un homme, il faut cultiver son esprit, son intelligence, son corps. La Société doit en donner le temps et les moyens. Nous avons un programme de production fixé d'avance. Plus vite il est accompli, plus nous pouvons consacrer de temps à notre éducation. Nous suivons toutes sortes de cours de notre choix : Français, Mathématiques, Education Politique, culture physique,

chant, théâtre, cours spirituels (matérialiste, protestant, catholique, etc...) Nous cherchons tous la vérité et la plus grande tolérance règne entre nous.

LIAISON TERRE-INDUSTRIE : Pour lutter contre la spécialisation exigée par la technique moderne, pour redonner à nos corps, à nos esprits, un contact salutaire avec la nature, nous passons à tour de rôle 8 jours par trimestre à travailler dans une ferme qui nous appartient. Nous sommes peut-être maladroits, mais nous y arrivons. En tous les cas, nous nous rapprochons ainsi de nos camarades paysans. Nous voyons de près leurs difficultés. Nous les aiderons à moderniser leurs habitations, leurs instruments de travail. Ils nous apporteront leur bon sens, leur esprit de fidélité. Nous constituerons, petit à petit, un réservoir de main d'œuvre agricole permettant d'intervenir rapidement, au meilleur moment, dans les périodes de grands travaux. N'est-ce pas là la vraie solution au problème posé par l'abandon des campagnes : vie agréable, confortable, cultivée pour le petit nombre de ceux qui restent à la terre et apport rapide de main d'œuvre dans les périodes de pointe du travail.

RESPONSABILITÉ : Tous les responsables sont librement choisis par tous les membres. Nous avons un chef ayant le pouvoir absolu et la responsabilité totale. Il est élu à l'unanimité. Il peut, à tout instant, être révoqué.

Il est assisté d'un Conseil Général composé partie de membres siégeant à titre professionnel (élus par les différents services de la Communauté) et partie de membres désignés directement par l'Assemblée Générale. Les épouses, les mères y sont représentées. Cet organisme conseille et contrôle le chef de Communauté. Il en est ainsi à chaque échelon de la hiérarchie. Pouvoir total, responsabilité totale, possibilité de retrait du mandat à tout moment.

Les responsabilités sont partagées entre tous. Les uns sont responsables de l'instruction, d'autres des méthodes de travail, d'autres de la surveillance de l'éducation de nos enfants. Chacun a sa part de responsabilité dans la marche de la Communauté.

MORALE COMMUNE : Tout ceci n'est possible que parce que aucun d'entre nous n'impose sa conception de la vie et de la société aux autres. Chacun apporte ses idées, sa philosophie, sa morale. Nous relevons ce qu'il y a de commun dans nos différentes positions et, sur ce minimum accepté de tous, nous engageons l'action. Chacun peut rester lui-même, faire pour son compte, plus que le minimum. Tous doivent s'engager à appliquer ce minimum dans leur vie et accepter d'être corrigés dans ce sens par leurs camarades.

BREF HISTORIQUE

La « Communauté de Travail » n'est pas sortie toute faite du cerveau d'un penseur en chambre.

Elle est née de la révolte de prolétaires qui ont pensé leur souffrance.

Au lieu d'utiliser les chemins faciles de la haine, du mensonge, de la destruction, de la force brutale, ils ont forgé lentement l'instrument de leur délivrance.

Ensemble, ils bâtirent à Valence, la première « Communauté de Travail ».

EN MAI 1941, l'expérience commençait à Valence. Deux ou trois compagnons, puis dix, puis vingt... se groupèrent autour de deux spécialistes de la fabrication des boîtes de montres pour leur vie par ce travail.

AOÛT 1942 les trouve unanimement debout contre la relève.

SEPTEMBRE 1942 les voit se dresser contre le travail obligatoire. Et ceci ouvertement, 120 familles refusent tous les arrangements qu'un Préfet et qu'un Ministre, ennemis des histoires, leur proposent. Le responsable est interné.

DECEMBRE 1942 — Les Camarades réussissent à faire libérer le responsable.

La Communauté décide de renier publiquement le gouvernement de Vichy. Elle rend officiel son refus d'accepter la présence allemande.

FEVRIER 1943 — Toute la Communauté prend alors le maquis. Elle se réfugie sur ses terres, dans le Vercors. Pendant dix-huit mois, les uns travaillent la terre pour nourrir les autres, certains bâtissent de leurs mains un atelier nouveau, en pleine montagne, d'autres se remettent au travail clandestinement dans des caves, des

greniers en pleine ville. Car il faut vivre, et nous n'avons à attendre nul secours.

MARS 1944 — Les Allemands décident d'en finir : une forte expédition est lancée contre la Communauté. La ferme et l'atelier sont incendiés, le domicile du responsable est incendié en pleine ville de Valence.

Au cours de cette phase, neuf camarades sont arrêtés :

— Charles HERMANN, fusillé à Villeneuve, dans l'Ain le 13 juin 1944.

— Simone DONGUY, déportée et morte à Belsen-Bergen.

— Jean DONGUY, déporté et mort à Vailiengen.

— Le Chef de la Communauté, déporté à Buchenwald qui est revenu.

— Trois compagnons qui ont été délivrés en cours de déportation.

— Deux compagnons qui ont pu s'évader à peine arrêtés.

AOÛT 1944 : l'ennemi est chassé.

Le travail s'intensifie. Au cours de l'épreuve, des chefs nouveaux sont sortis du sein même de la Communauté. Le responsable est absent, mort peut-être... La vie doit continuer, elle continue.

MAI 1945 : La victoire.

Mais les réformes promises se font attendre. Le programme du C.N.R. semble oublié.

La Communauté qui était illégale sous Vichy ne l'est pas moins sous de Gaulle. Avec cette aggravation, c'est qu'elle n'a plus le droit de l'être.

OCTOBRE 1945 : La Communauté décide de lutter pour faire reconnaître son droit à la vie et pour apporter son témoignage, son exemple à tous les travailleurs.

Elle présente aux élections législatives, dans la Drôme, une liste indépendante et obtient un siège au Parlement.

Son but n'est pas de se lancer dans ce qu'on appelle actuellement la politique.

Elle veut seulement présenter et défendre les projets de lois qui lui donneront un statut juridique et permettront aux travailleurs de France de se libérer de la condition prolétarienne.

JUIN 1946 : C'est pourquoi elle abandonne ce siège aux élections suivantes, estimant que sur ce plan son action est suffisamment engagée pour le moment et qu'il importe maintenant de se consacrer à l'extension de nos réalisations pratiques par d'autres Communautés.